

I - Personnes à interroger

Il vous est demandé d'interroger personnes, et de les répartir de la manière suivante :

<u>Sexe</u>		<u>Profession du chef de famille</u>
Hommes		<u>Cultivateurs exploitants</u> (propriétaires, fermiers, métayers, patrons-pêcheurs, exploitants forestiers ...)
Femmes		
<u>Age</u>		<u>Salariés agricoles</u> (ouvriers pêcheurs, bûcherons ...)
de 18 à 24 ans		
de 25 à 34 ans		<u>Ouvriers</u> (spécialisés, qualifiés), manoeuvres ;
de 35 à 49 ans		<u>Employés, cadres moyens, contremaîtres ;</u>
de 50 à 64 ans		<u>Artisans, petits commerçants, représentants de commerce ;</u>
de 65 ans et plus		<u>Cadres supérieurs, industriels, gros commerçants, professions libérales ;</u>
		<u>Retraités, étudiants.</u>

Très important

- 1° - Se conformer fidèlement à ce plan de travail : interroger notamment le nombre d'ouvriers indiqué.
- 2° - Interroger une seule personne par famille, à partir de 18 ans.

Remarques sur la profession

- 1° - Des précisions sur le classement par profession des personnes interrogées sont données dans les instructions permanentes (paragraphe 6).
- 2° - La distinction entre cultivateurs exploitants et salariés agricoles est claire. Ces derniers sont les seuls salariés sans lien de parenté avec le chef d'exploitation.
- 3° - Les fonctionnaires et agents de services publics se répartissent, selon la nature de leur activité et leur situation dans la hiérarchie, entre : ouvriers (cantonniers, agent des lignes, conducteur de locomotive, etc.) employés (commis, garçons de bureau, préposés des P. et T., agents de police, sous-officiers, etc.) ; cadres moyens (instituteurs, rédacteurs, etc.) ; cadres supérieurs (chefs de service, administrateurs, magistrats, officiers, professeurs, etc.).

- 4° - Les femmes sans profession, mariées ou non, sont à classer dans la catégorie professionnelle du chef de famille, mari ou père.
- 5° - Les femmes mariées exerçant une profession sont à classer dans la catégorie professionnelle du mari.

## II - Matériel de l'enquête

- 1° - Questionnaire. Il y a lieu d'en remplir un par personne interrogée.
- 2° - Cartes 1 et 2, figurant sur le même document (carte 1 haut de page, carte 2 bas de page) et dont vous trouverez trois exemplaires. L'utilisation de ces cartes est précisée au paragraphe suivant (voir question 17b et "caractéristiques de la personne interrogée").

## III - Questionnaire

### 1° - ORDRE DES QUESTIONS

Les quatre premières questions sont précédées d'une lettre (A, B, C, D) et doivent être toutes posées dans l'ordre A, B, C, D avant les questions numérotées de 1 à 33.

Poser ensuite les questions 1 à 33 dans l'ordre numérique.

Ne pas oublier de noter ensuite les caractéristiques de la personne interrogée.

2° Notation des réponses. Des précisions sur la manière d'enregistrer les réponses sont données dans les instructions permanentes (paragraphe 5).

3° Remarques particulières à certaines questions.

La plupart des questions n'appellent pas de remarques particulières. Cependant nous attirons votre attention sur les points suivants :

Questions 7 et 8. Pour chaque question, obtenir une réponse sous forme d'un seul chiffre, en faisant préciser par les intéressés qui en donnent deux, par exemple "2 ou 3", s'il s'agit de "plutôt 2" ou "plutôt 3".

Questions 10a, 10b, 11a, 11b. S'efforcer d'obtenir une réponse à chacune de ces questions, en répétant, au besoin, le texte. Noter en clair de manière précise ces réponses sur les lignes réservées à cet effet.

Questions 12, 13b, 17a et 31c. Obtenir une réponse pour chacun des cas indiqués.

Questions 17b. Avant de poser la question 17b, remettre à la personne le document sur lequel figure la carte 1 qui reproduit le texte de la question. Noter la réponse sur le questionnaire.

Question 33. Pour chaque naissance, poser les trois sous-questions. S'il y a lieu, noter en clair, dans la case correspondante, la durée d'interruption de l'activité.

### Caractéristiques de la personne interrogée

Se reporter aux instructions permanentes (paragraphe 6).

Age. Indiquer le groupe d'âge et faire préciser l'année de naissance de la personne interrogée.

Montant des revenus mensuels du ménage. Sur la carte 2 (partie basse du document) figurent le texte de la question et l'échelle des revenus. Noter la réponse sur le questionnaire.

A la fin de l'entretien, reprendre le document sur lequel figure les cartes, et qui servira pour d'autres entretiens.

#### IV - Rémunération

La rémunération est fixée à 27 F. par questionnaire rempli.

Noter le total de la somme due sur le "bordereau d'envoi", que vous nous retournerez en même temps que les questionnaires remplis, afin que votre rémunération puisse vous être adressée le plus rapidement possible.

#### V - Délai et retour des questionnaires

Le délai fixé pour le déroulement de l'enquête est de trois semaines à compter de la réception des documents. En conséquence, nous vous demandons de nous retourner les questionnaires en les postant au plus tard le 10 juin.

Si vous en avez terminé plus tôt, n'hésitez pas à nous adresser votre envoi avant cette date.

#### VI - Renseignements complémentaires

Nous recueillerons avec intérêt les remarques qu'il vous aura été possible de faire au cours du travail et nous vous remercions à l'avance de bien vouloir nous les communiquer.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires.